

Acquisition d'une propriété bâtie à la SCET sise 6 bis rue de Franche-Comté

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par courrier du 3 mai 2007, la SCET, domiciliée 102 avenue de France 75646 Paris, représentée par M. Alain MEUNIER, a proposé à la commune la cession de son immeuble situé 6 bis, rue de Franche-Comté au prix de 590 000 €.

Il s'agit d'un immeuble édifié en 1977, d'une surface habitable d'environ 700 m² répartie sur deux niveaux, implanté sur une parcelle cadastrée section EO n° 122 d'une superficie de 2 250 m² et occupé par la Société POYRY.

Lors de sa séance du 4 février 2008, le comité d'engagement du PRU de Planoise a validé le principe de l'acquisition par la Ville de Besançon de ce bien en vue de la délocalisation de la crèche Ile de France aujourd'hui installée dans un bâtiment devant faire l'objet d'une déconstruction en 2009.

France Domaine a estimé la valeur vénale du bien occupé au prix de 482 000 €.

Un accord est intervenu avec le propriétaire quant aux modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la propriété bâtie occupée cadastrée section EO n° 122 au prix de 500 000 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur,
- paiement du prix d'acquisition en deux temps : 350 000 € à la signature de l'acte authentique, le solde au cours du premier trimestre 2009.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 500 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.3605D.30100 au budget 2008 et suivants.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.